

## Rénovation de centre bourg et accessibilité des commerces : plutôt que des rampes, la voirie rehaussée (35)

Publié le 27/07/2015

Habitat - Urbanisme - Paysage

Ille-et-Vilaine (35)

En baie du mont Saint-Michel, Saint-Méloir-des-Ondes (4.000 habitants) a transformé son centre-ville. La métamorphose financée essentiellement via les fonds communaux a rendu le bourg et tous les commerces accessibles.

Située sur le littoral breton, Saint-Méloir-des-Ondes est une commune périurbaine au sein de Saint-Malo Agglomération (18 communes, 83.000 habitants). En 2008, l'équipe municipale, alors nouvellement élue, a décidé de réaménager le cœur de bourg qui n'avait pas évolué depuis une cinquantaine d'années. Après 18 mois de réflexion et 18 mois de travaux, le nouveau centre-ville a été inauguré en 2013.

### S'inspirer de réalisations voisines

"Au-delà de la loi de 2005 'pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées', c'est plus globalement le constat sur l'état de notre cœur de ville qui est à l'origine de notre démarche sur l'accessibilité : absence de trottoir, ou alors des cheminements piétons parsemés de poteaux qui rendaient impossible le passage des poussettes", explique le maire, René Bernard.

En 2009, un groupe de travail est mis en place, rassemblant élus, agents des services techniques communaux et représentants des habitants et des commerçants. Au cours de 18 mois de réflexion, le groupe a visité une demi-douzaine de réalisations dans les départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor. Le maire est renforcé dans ses convictions : "La mise en accessibilité engendre des travaux onéreux lorsqu'elle implique des adaptations et des aménagements par petits secteurs. Mais, si on intègre la mobilité au départ du projet, le coût supplémentaire est minime."

### Un partenariat équilibré avec les commerçants

L'objectif de la rénovation du centre bourg est de rendre l'ensemble du centre-ville accessible, y compris tous les locaux des commerces. Les élus voulant à tout prix éviter que chaque commerçant installe une rampe de fortune, ils décident d'intervenir sur la voirie elle-même. "Ce qui rend un commerce inaccessible, c'est généralement la marche de seuil : il suffisait de remonter tout le projet de voirie avec un remblai de 10 centimètres, un coût tout à fait supportable lorsque l'on refait

entièrement une rue", indique le maire.

Les élus leur ont promis l'accessibilité, mais la contrepartie était un chantier de 18 mois, qui représente une baisse de 20 à 25% de chiffre d'affaires. "Il était très important d'associer les commerçants très tôt, en amont du projet. J'étais très souvent sur le chantier", insiste le maire.

## **Le choix de mettre les voies de circulation à sens unique**

Plutôt que des panneaux, les élus ont souhaité faire en sorte que l'aménagement impose de lui-même la limitation de vitesse tout en garantissant la fluidité. Dans cet esprit, dès le départ, ils souhaitent élargir les trottoirs avec une largeur minimale d'1,50 m d'un côté de la rue, voire des deux côtés.

Or cet impératif a imposé de mettre les voies de circulation à sens unique. "Evidemment cela n'a pas été bien accepté au départ au sein de la population", reconnaît le maire. Reste que le sens unique et les larges trottoirs ont permis de sécuriser l'ensemble du cœur de ville.

Une information en début en en fin de travaux a permis d'expliquer ces choix. La première réunion publique a eu lieu en octobre 2010, puis le plan du projet a été affiché à la mairie, avec un registre pour consigner les observations. A la fin des travaux, la municipalité a envoyé à chaque habitant une plaquette d'information pour leur expliquer la métamorphose (voir pièce jointe).

## **Engagement financier important de la commune**

"Aujourd'hui, les commerçants prennent conscience de ce qu'ils auraient dû financer seuls pour améliorer l'accès à leur commerce, constate l'édile. Quant aux habitants, ils bénéficient d'un cœur de bourg beaucoup plus agréable pour y faire leurs achats."

Le coût de 3,5 millions d'euros a été financé sur les fonds propres de la commune, avec une dotation de l'Etat de 25.000 euros, une aide du conseil départemental de 42.000 euros. 10.000 euros venant de la réserve parlementaire du député ont été consacrés à l'aménagement d'un élévateur pour accéder à la mairie.

Cécile Perrin pour la rubrique Expériences des sites [www.mairieconseils.net](http://www.mairieconseils.net) et [www.localtis.info](http://www.localtis.info)

### **Contacts**

#### **Commune de Saint-Méloir-des-Ondes**

Place de la Mairie, BP 30  
35350 Saint-Méloir-des-Ondes

Tél. : 02 99 89 10 78

Fax : 02 99 89 15 71

Nombre d'habitants : 4000

Site officiel : <http://www.ville.saint-meloir-des-ondes.fr>

#### **René Bernard**

Maire

Tél. : 02 99 89 39 05

[secretariatdumaire@smdo.fr](mailto:secretariatdumaire@smdo.fr)

---

## TÉLÉCHARGER

La métamorphose de Saint-Méloir des Ondes

## LIRE AUSSI

Bouquet d'expériences sur l'Accessibilité 23/08/2015

